

# Annexe 1 - Conditions générales

## Conditions Générales de SureSmile®

Les présentes Conditions Générales ("Conditions") s'appliquent à tous les achats, location et commandes passées par le Client auprès de Dentsply Sirona Orthodontics Inc. faisant affaire sous le nom SureSmile® ou avec Dentsply Sirona (Schweiz) AG (ensemble ci-après dénommées "SureSmile" ou "nous") à compter de la date de signature du Contrat (la "Date d'entrée en vigueur" ; SureSmile et le Client sont respectivement "Partie" et ensemble "les Parties"). Les Conditions sont intégrées à chaque achat ou commande de Produits ou Services SureSmile, ou à chaque location de Logiciel ou de Documentation, par un Client via la plateforme en ligne SureSmile Aligner, via la plateforme en ligne SureSmile Ortho (les deux plateformes ensemble "les Plateformes"), ou via un Accord Préalable SureSmile (chaque achat en ligne ou Accord Préalable constituant un "Contrat"), conclu entre le Client et SureSmile.

INTRODUCTION. Sauf accord écrit contraire de SureSmile, à compter de la Date d'entrée en vigueur, les présentes Conditions Générales remplacent toutes les conditions générales antérieures concernant l'achat par le Client et la vente ou la location par SureSmile sur une base non exclusive au Client de tous les produits, logiciels, documentations ou dispositifs fabriqués ou vendus par SureSmile (les "Produits SureSmile"). SureSmile se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier les présentes Conditions de temps à autre (les " Conditions Modifiées "), soit par notification écrite au client par courrier, par courrier électronique ou en publiant les modifications sur le site Web de Dentsply Sirona ou sur les sites Web de SureSmile ([www.suresmile.com](http://www.suresmile.com) ou <https://www.dentsplysirona.com/en/us/categories/orthodontics/suresmile-aligner>) (désignés collectivement comme le " Site Web "), les Conditions les plus récentes étant publiées sur le Site Web et la Date d'entrée en vigueur de ces Conditions étant applicable au moment où le Client passe une commande ou achète les Produits. LES CONDITIONS MODIFIÉES SERONT APPLICABLES À TOUTES LES COMMANDES PASSÉES PAR LE CLIENT ET A TOUS LES ACHATS EFFECTUÉS AUPRÈS DE SURESMILE À PARTIR DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR QUI Y EST INDIQUÉE. LE CLIENT EST RÉPUTÉ AVOIR ACCEPTÉ LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES MODIFIÉES À LA PREMIÈRE DES ÉVENTUALITÉS SUIVANTES : (1) LE CLIENT SIGNE UN ACCORD PRÉALABLE SURESMILE OU ACCEPTE LES CONDITIONS EN LIGNE DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'INSCRIPTION AUX PLATEFORMES D'ALIGNEMENT OU D'ORTHOPÉDIE, OU (2) LE CLIENT CONTINUE À UTILISER LE SITE WEB ET/OU À PASSER UNE COMMANDE AUPRÈS DE SURESMILE OU À EFFECTUER UN ACHAT AUPRÈS DE SURESMILE PAR QUELQUE MÉTHODE QUE CE SOIT APRÈS LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR APPLICABLE. SI LE CLIENT N'ACCEPTE PAS D'ÊTRE AINSI LIÉ, IL NE DOIT PAS ACHETER OU LOUER DES PRODUITS SURESMILE AUPRÈS DE SURESMILE.

### 1. DÉFINITIONS

Tels qu'ils sont utilisés dans le Contrat, les termes suivants ont la signification décrite ci-dessous.

## 1.1 UTILISATEUR AUTORISE

Utilisateur Autorisé désigne un employé ou un contractant du Client que ce dernier autorise à accéder au Logiciel et/ou à la Documentation et à les utiliser en vertu de la licence accordée au Client en vertu des présentes.

## 1.2 INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Informations Confidentielles désigne toute information traitée comme confidentielle par une Partie, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les informations non publiques concernant ses affaires commerciales, les Produits ou Services SureSmile, les Droits de Propriété Intellectuelle, les secrets commerciaux, les Informations Confidentielles de tiers et d'autres informations sensibles ou exclusives, qu'elles soient divulguées oralement ou sous forme écrite, électronique ou autre, qu'elles soient ou non marquées comme confidentielles, fournies par une Partie ou apprises au sujet d'une Partie dans le cadre des relations entre les Parties, y compris, mais sans s'y limiter, les informations sur les services et Produits SureSmile, les termes du Contrat et les données des patients. Les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations qui (a) sont déjà connues de la Partie Destinataire sans restriction d'utilisation ou de divulgation avant la réception de ces informations de la Partie Divulgateur ; (b) sont ou deviennent généralement connues du public autrement que par une violation de ce Contrat par la Partie Destinataire ou par un autre acte illicite de celle-ci ; (c) sont développées par la Partie Destinataire indépendamment des Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur et sans référence à celles-ci ; ou (d) sont reçues par la Partie Destinataire d'un tiers qui n'a aucune obligation envers la Partie Divulgateur de maintenir la confidentialité de ces informations.

## 1.3 CLIENT

Le **Client** désigne le praticien de santé (médecin(s)) qui acquiert la licence du Logiciel ou commande les Produits SureSmile vendus ou concédés sous licence par SureSmile, ou, dans le cas où la commande ou la licence est faite ou reçue au nom d'un cabinet, d'un partenariat, d'une personne morale ou d'une autre entité juridique pour ou avec laquelle le médecin travaille, cette entité juridique (le " Cabinet "), et non le patient qui reçoit le traitement. Si un Cabinet est mentionné sur la facture et/ou si ce Cabinet paie la ou les factures, nous sommes en droit de supposer que c'est le médecin qui utilise le Logiciel SureSmile ou les Produits SureSmile et qui passe des commandes avec l'autorisation du Cabinet, en son nom et pour son compte. Dans ces circonstances, le Cabinet est également le Client de SureSmile. Le médecin et le Cabinet doivent lire et comprendre les présentes Conditions avant de télécharger toute Documentation ou tout Logiciel, de télécharger des informations sur les patients ou de passer une commande car, dans chaque cas, un contrat sera formé et le médecin et le Cabinet médical seront liés par les présentes Conditions qui régiront ce contrat.

## 1.4 PARTIE DIVULGATRICE

Partie Divulgateur désigne une Partie qui divulgue des Informations Confidentielles dans le cadre du présent Contrat.

## 1.5 DOCUMENTATION

Documentation désigne les manuels, les guides d'installation et les informations relatives aux Produits SureSmile ou au Logiciel fournis par SureSmile au Client, y compris le Manuel de Référence Clinique, les webinaires, les cours en ligne, la formation, le matériel et les conseils rapides mis à disposition par le biais des services éducatifs SureSmile U™, du Site Internet (<https://suresmileu.com>), du HealthDocBox website (<https://healthdocbox.com>) ou en ligne sur Internet, plus les informations de référence du Logiciel dans la section d'aide en ligne de chaque plateforme, modifiées par SureSmile si nécessaire.

## 1.6 ERREUR

Erreur désigne une défaillance vérifiable et reproductible du logiciel SureSmile.

## 1.7 LES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Droits de Propriété Intellectuelle désignent l'ensemble (a) des brevets, des divulgations de brevets, des certificats d'utilité, des inventions (brevetables ou non) et des améliorations (qu'elles soient enregistrables en tant que certificats d'utilité ou non), (b) des marques de commerce, des marques de service, des présentations commerciales, des noms commerciaux, des logos, des dénominations sociales et des noms de domaine, ainsi que l'ensemble de la clientèle qui y est associée, (c) des droits d'auteur et des œuvres susceptibles d'être protégées par le droit d'auteur (y compris les programmes d'ordinateur), des droits sur les données et les bases de données, et autres droits voisins (d) les secrets commerciaux, le savoir-faire et les autres Informations Confidentielles, et (e) tous les autres droits de propriété intellectuelle, dans chaque cas qu'ils soient enregistrés ou non et y compris toutes les demandes, renouvellements ou extensions de ces droits, et tous les droits similaires ou formes de protection dans n'importe quelle partie du monde.

## 1.8 MAINTENANCE

Maintenance désigne la fourniture de Mises à jour et d'une assistance téléphonique.

## 1.9 PARTIE DESTINATAIRE

Partie Destinataire désigne une Partie qui reçoit ou acquiert des Informations Confidentielles directement ou indirectement dans le cadre du présent Contrat.

## 1.10 SERVICES

Les Services désignent les Produits SureSmile, le Logiciel, la Documentation, la Formation, l'Assistance, la Maintenance et tous les autres services fournis au Client à la suite d'une commande passée par le Client à SureSmile par l'intermédiaire du Logiciel SureSmile.

## 1.11 LOGICIEL DESIGNE

Le Logiciel désigne (a) le Logiciel SureSmile accessible par le client via Internet sur les Sites Web de SureSmile, et (b) tout autre Logiciel d'application fourni par SureSmile au Client dans le cadre du Contrat. Le Logiciel n'inclut pas le code source.

## 1.12 ASSISTANCE

L'Assistance désigne l'assistance téléphonique au Centre d'Assistance à la Clientèle de SureSmile (+80066551234) destinée à répondre aux problèmes ou préoccupations concernant les Produits ou Services SureSmile. L'Assistance comprend également la fourniture par SureSmile d'une aide et la mise en œuvre d'efforts raisonnables pour résoudre tout problème signalé concernant les Produits ou services SureSmile. L'Assistance ne comprend pas la formation du personnel du Client.

## 1.13 DUREE

La Durée, à moins qu'il n'y soit mis fin plus tôt comme prévu dans le Contrat, est la période définie à l'article 8.1 du Contrat.

## 1.14 MISE A JOUR

Mise à jour désigne une modification ou une amélioration du Logiciel qui est généralement fournie par SureSmile à tous ses clients dans le cadre de la Maintenance standard. Les Mises à jour n'incluent pas les nouveaux modules ajoutés au Logiciel existant, ni les Logiciels nouveaux ou commercialisés séparément.

## 2. LICENCE.

### 2.1 LICENCE DU LOGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION

Sous réserve des conditions générales du Contrat, du paiement par le Client de tous les montants et frais dus en vertu du Contrat, et du respect par le Client du Contrat et des Conditions, SureSmile accorde au Client, et le Client accepte, (sous réserve de résiliation comme prévu dans le Contrat), un droit incessible, non exclusif et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence d'utiliser le Logiciel et la Documentation uniquement pour l'usage prévu, pendant la Durée du Contrat. Dans la mesure où SureSmile fournit un Logiciel à installer sur

les systèmes informatiques du Client, ce dernier peut effectuer un nombre raisonnable de copies de ce Logiciel à des fins de sauvegarde. Toute copie du Logiciel : (a) reste la propriété exclusive de SureSmile ; (b) est soumise au Contrat et aux Conditions ; et (c) doit inclure tous les avis de droits d'auteur ou autres droits de propriété contenus dans l'original. Le Client ne peut copier le Logiciel que dans la mesure où cela est couvert par l'utilisation prévue du Logiciel telle qu'elle est déterminée dans le Contrat. La copie nécessaire comprend le chargement du Logiciel dans la mémoire principale du serveur du Client, mais pas l'installation ou le stockage du Logiciel sur des supports de données (en particulier, mais sans s'y limiter, des disques durs ou similaires) du matériel utilisé par le Client, même temporairement. Le Logiciel ne peut pas être décompilé (c'est-à-dire recompilé en code source) sans l'autorisation écrite expresse de SureSmile ou tel que permis par la loi applicable. Le Client accepte que le Logiciel, la Documentation, la Formation et le matériel, l'Assistance, la Maintenance et toutes les communications avec les techniciens de SureSmile soient en langue anglaise.

## 2.2 CLIENT

Le Client peut permettre à son personnel d'accéder au Logiciel et de l'utiliser en tant qu'Utilisateurs Autorisés. Le Client ne peut pas mettre le Logiciel à la disposition de tiers pour qu'ils l'utilisent, avec ou sans paiement. En dehors de la licence expressément accordée dans le Contrat, SureSmile conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, la Documentation, et tous les Droits de Propriété Intellectuelle qui s'y rapportent.

## 2.3 RESTRICTIONS

Restrictions relatives au Logiciel et à la Documentation. Le Client n'utilisera pas le Logiciel ou la Documentation à des fins dépassant le cadre de la licence accordée dans le Contrat. Sans limiter ce qui précède et sauf disposition expresse contraire dans le Contrat, le Client ne doit à aucun moment, directement ou indirectement : (i) copier, modifier ou créer des œuvres dérivées du Logiciel ou de la Documentation, en tout ou en partie ; (ii) louer, prêter, vendre, accorder des sous-licences, céder, distribuer, publier, transférer ou mettre à disposition de toute autre manière le Logiciel ou la Documentation ; (iii) faire de l'ingénierie inverse, désassembler, décompiler, décoder, adapter ou tenter de toute autre manière de dériver le code source du Logiciel ou d'y accéder, en tout ou en partie ; (iv) supprimer tout avis de propriété du Logiciel ou de la Documentation ; ou (v) utiliser le Logiciel de quelque manière ou à quelque fin que ce soit qui enfreint, détourne ou viole de toute autre manière tout Droit de Propriété Intellectuelle ou tout autre droit de toute personne, ou qui viole toute loi applicable.

## 2.4 RESERVE DE DROITS

SureSmile se réserve tous les droits qui ne sont pas expressément accordés au Client dans le Contrat et les Conditions. À l'exception des droits et licences limités expressément accordés dans le cadre du Contrat et des Conditions, aucune disposition du Contrat ou des Conditions n'accorde, par implication, renonciation, préclusion ou autre, au Client ou à un tiers des Droits de Propriété Intellectuelle ou d'autres droits, titres ou intérêts relatifs au Logiciel ou à la Documentation.

## 2.5 LIVRAISON

SureSmile livre le Logiciel par voie électronique, sur un support tangible ou par d'autres moyens, à sa seule discrétion, au Client dans les cinq jours ouvrables suivant la Date d'entrée en vigueur ou l'inscription du Client sur la plateforme en ligne. Le risque de perte de tout support tangible sur lequel le Logiciel est livré est transféré au Client au moment de la remise au transporteur (FCA (Origin)). Les Incoterms® 2020 s'appliquent.

## 2.6 CONNECTIVITE

Pendant toute la Durée du contrat, le Client doit fournir et maintenir, à ses frais, une connexion à large bande (y compris tout modem, matériel et logiciel nécessaire) à Internet pour accéder au Logiciel SureSmile qui répond aux spécifications fournies par SureSmile de temps à autre.

## 2.7 RESPONSABILITES DU CLIENT

Le Client est responsable de toutes les utilisations du Logiciel et de la Documentation résultant de l'accès fourni par le Client, directement ou indirectement, que cet accès ou cette utilisation soit autorisé par le présent Contrat ou en violation de celui-ci. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client est responsable de tous les actes et omissions des Utilisateurs Autorisés, et tout acte ou omission d'un Utilisateur Autorisé qui constituerait une violation du Contrat s'il était commis par le Client sera considéré comme une violation du présent Contrat par le Client. Le Client s'efforcera raisonnablement de faire connaître à tous les Utilisateurs Autorisés les dispositions du Contrat applicables à l'utilisation du Logiciel par ces Utilisateurs Autorisés et fera en sorte que les Utilisateurs Autorisés se conforment à ces dispositions. Le Client prendra toutes les précautions raisonnables pour empêcher l'accès de tiers non autorisés au Logiciel. Le Client garantit et déclare expressément que :

- Le médecin est autorisé ou enregistré pour pratiquer la dentisterie et/ou l'orthodontie sans restriction dans le pays et l'état où les Produits SureSmile doivent être expédiés.
- Le Cabinet dispose de toutes les licences et autorisations nécessaires pour dispenser des soins dentaires dans le pays et l'État où il exerce.
- Le Cabinet et le médecin sont habilités à conclure le Contrat et à en accepter les Conditions.
- Le Cabinet et le médecin ont l'expertise, l'expérience et la formation nécessaires pour effectuer correctement les procédures associées ou en conjonction avec les Produits SureSmile ; et
- Le Cabinet et le médecin n'achètent pas ou n'acquièrent pas les Produits SureSmile dans l'intention qu'ils soient utilisés par un autre médecin et/ou au bénéfice d'un patient autre que les patients du Client ou en dehors du pays dans lequel les Produits SureSmile sont expédiés.

En outre, le Client s'engage à (ces obligations étant des conditions de notre contrat avec le Client) :

- Ne pas utiliser les Produits SureSmile si la licence ou l'enregistrement du Client pour exercer expire, n'est pas valide, est révoquée, suspendue ou autrement compromise ou restreinte à tout moment pendant le traitement des patients.
- Utiliser les Produits SureSmile conformément aux normes dentaires généralement acceptées.
- Consulter régulièrement le Site Web pour vérifier que le Client est au courant de toute modification de prix ou d'autres conditions pour les commandes futures ;
- Fournir immédiatement à SureSmile toute information reçue après la mise sur le marché des Produits SureSmile sous forme de rapports, de plaintes ou de toute autre information applicable, mais en aucun cas cette information ne doit être fournie plus de quarante-huit (48) heures après sa réception. Le cas échéant, ces informations doivent également être mises à la disposition du représentant agréé de SureSmile et de tout importateur de ce(s) Produit(s).
- Afin d'aider SureSmile dans ses efforts d'investigation, faire de son mieux pour se procurer tout Produit SureSmile associé aux commentaires du Client et transmettre rapidement ce(s) Produit(s) à SureSmile à des fins d'évaluation. De plus, le Client accepte de collaborer avec SureSmile pour obtenir toute information supplémentaire requise de la part du professionnel de la santé, du patient ou de l'Utilisateur Autorisé concerné. SURESMILE N'ASSUMERA AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE CLIENT QUI NE RESPECTE PAS LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION DU PRODUIT OU EN CE QUI CONCERNE LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE CLIENT INDÉPENDAMMENT DE LA QUALITÉ DES

PRODUITS SURESMILE PENDANT LE TRAITEMENT DU PATIENT. EN PARTICULIER, LE CLIENT EST RESPONSABLE ET SURESMILE N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUTE FAUTE PROFESSIONNELLE OU NÉGLIGENCE PENDANT LE TRAITEMENT DU PATIENT.

### 3. ACCORD ; SERVICES.

#### 3.1 ACCORD

Le Client peut acheter, et SureSmile fournira, les Produits et Services SureSmile aux prix indiqués lors de la commande de ces services. SureSmile et le Client conviennent que tous les achats de Produits SureSmile ou l'octroi de licences de Logiciels ou de Documentation par le Client seront régis par le Contrat et les présentes Conditions. Le Client reconnaît et accepte que l'acceptation par SureSmile de toute commande du Client est expressément subordonnée au consentement du Client et qu'elle est soumise aux présentes Conditions.

#### 3.2 POINT DE CONTACT

Le Client désigne l'un de ses employés pour traiter toutes les demandes d'Assistance et de Maintenance et servir de point de contact principal avec SureSmile. Le Client désignera un deuxième employé en tant que remplaçant. L'un ou l'autre de ces employés est responsable de contacter SureSmile pour l'Assistance et la Maintenance.

#### 3.3 ASSISTANCE

Pendant la Durée du Contrat, SureSmile fournit une Assistance aux points de contact du Client. L'Assistance excédant celle spécifiée ci-dessus sera disponible conformément aux barèmes horaires établis par SureSmile.

#### 3.4 FORMATION

SureSmile fournira au Client des sessions de formation, y compris en ligne sur le Site SureSmile U™. Toute formation supplémentaire fera l'objet d'un devis aux tarifs et sera facturée séparément.

#### 3.5 MAINTENANCE

SureSmile fournira au Client une Maintenance jusqu'à la fin de la Durée. Le Client doit installer toutes les Mises à jour applicables sur ses ordinateurs. Le fait pour le Client de ne pas installer une Mise à jour à la demande de SureSmile constitue une violation substantielle du Contrat.

#### 3.6 LIMITATIONS & EXCLUSIONS

SURESMILE NE SERA PAS RESPONSABLE DE LA FOURNITURE D'ASSISTANCE OU DE MAINTENANCE CONCERNANT CE QUI SUIT : (A) PROBLÈMES RÉSULTANT DE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DU LOGICIEL QUI N'EST PAS CONFORME À LA DOCUMENTATION ; (B) PROBLÈMES CAUSÉS PAR DES CHANGEMENTS, ALTÉRATIONS OU RÉVISIONS EFFECTUÉS PAR LE CLIENT OU EN SON NOM (AUTRE QUE PAR SURESMILE); (C) PROBLÈMES CAUSÉS PAR LES DONNÉES DU CLIENT, LE RÉSEAU, OU LES FACTEURS OPÉRATIONNELS OU AUTRES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX QUI NE SONT PAS SOUS LE CONTRÔLE DIRECT DE SURESMILE; OU (D) SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DÉFECTUEUX.

### 4. COMMANDES

#### 4.1 PROCEDURE DE COMMANDE

Toutes les commandes sont passées à l'aide du système de commande en ligne intégré au Logiciel. Au cours de ce processus, SureSmile proposera et le Client approuvera la conception des Produits SureSmile et un plan de traitement, sur la base desquels le Client passera des commandes à SureSmile. Chaque commande doit être présentée sous une

forme approuvée par SureSmile et doit préciser (a) les Produits SureSmile commandés, (b) le lieu de livraison demandé, (c) les autres informations appropriées dont SureSmile peut avoir besoin pour compléter la commande, y compris une radiographie, un balayage optique ou intrabuccal et des photos, (d) l'endroit où la facture applicable doit être présentée pour paiement et (e) toutes les autres conditions incluses dans la commande approuvée de SureSmile, telles qu'elles peuvent parfois être modifiées par SureSmile. Le Client accepte d'utiliser la facturation électronique.

## 4.2 INFORMATION NÉCESSAIRES

Il incombe au Client de fournir à SureSmile toutes les informations nécessaires à la fabrication des Produits SureSmile par SureSmile. SureSmile n'est pas responsable de l'exactitude ou de l'inexactitude des informations reçues du Client ou de tiers en rapport avec la commande applicable. Les Produits SureSmile sont fabriqués à partir des informations que le Client fournit à SureSmile.

## 4.3 ACCEPTATION DES COMMANDES

SureSmile a le droit, à sa seule et entière discrétion, d'accepter ou de refuser toute commande (ou toute partie de celle-ci) pour quelque raison que ce soit. Aucune commande ne lie SureSmile tant que l'expédition n'a pas été remise au transporteur ou que SureSmile ne l'a pas expressément acceptée. Le Client a le droit de faire appel des rejets de commandes tel que prévu dans les Conditions Générales de DS dans un délai de 7 jours ouvrables. DS et le Client doivent négocier de bonne foi pour parvenir à une solution mutuellement acceptable concernant de telles situations. Si DS et le Client ne parviennent pas à une solution mutuellement acceptable, la commande sera considérée comme définitivement rejetée.

## 4.4 ANNULATION DES COMMANDES

Le Client ne peut pas annuler une commande une fois que SureSmile a commencé une phase quelconque de la conception ou de la fabrication des Produits SureSmile.

## 4.5 RETOURS

Les retours ne sont autorisés que dans le cas où les Produits SureSmile ne sont pas conformes aux spécifications applicables\*. Le Client doit notifier à SureSmile, dans les deux semaines dès réception des Produits SureSmile, tout problème évident concernant les Produits SureSmile ou tout dommage évident subi par les Produits SureSmile. Tous les autres problèmes liés aux Produits SureSmile doivent être discutés avec le Client qui a approuvé la conception et le plan de traitement des Produits SureSmile. Dans le cas où un retour est autorisé, le Client est d'abord tenu d'obtenir une autorisation de retour et des instructions de retour auprès du Centre de Service clientèle avant de renvoyer les Produits SureSmile à SureSmile. La valeur des Produits SureSmile retournés ne doit pas dépasser le Prix d'Achat initial payé pour ces Produits SureSmile.

## 4.6 MODIFICATIONS

Le Client ne peut modifier ou affiner une commande que par l'intermédiaire du Logiciel et dans la mesure où le Logiciel et le plan de traitement le permettent. Si une modification du plan de traitement est nécessaire et approuvée par le Client, celui-ci doit soumettre un Ordre de Modification par l'intermédiaire du Logiciel, qui doit inclure les nouvelles spécifications de fabrication.

# 5. EXPÉDITION ET LIVRAISON

## 5.1 DELAI D'EXPÉDITION

Les Produits SureSmile fabriqués par SureSmile conformément à la commande applicable seront livrés au Client par service de courrier de nuit. Toute date d'expédition estimée fournie par SureSmile au Client est basée sur les conditions existantes au moment où la commande applicable est reçue par SureSmile. SureSmile s'efforce d'expédier les Produits SureSmile concernés avant la date d'expédition estimée par SureSmile, mais n'est pas responsable des pertes ou dommages résultant d'un retard d'expédition. Sauf en cas de

commandes inhabituelles ou en gros, les Produits SureSmile concernés sont généralement expédiés dans les dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'acceptation de la commande par SureSmile. Toutes les dates sont approximatives et le délai d'expédition n'est pas une condition essentielle. En ce qui concerne les commandes inhabituelles ou en gros, SureSmile fournira au Client une date d'expédition estimée pour les Produits SureSmile applicables à ces commandes.

SureSmile informe le Client en cas de retard dans l'expédition des Produits SureSmile applicables en raison d'un arriéré de commandes, de problèmes de Logiciel ou de retards de fabrication, et s'efforce de commencer l'expédition des Produits SureSmile applicables dès que cela est raisonnablement possible par la suite. SureSmile doit livrer tous les Produits SureSmile applicables FCA (Origin), à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit. Les Incoterms® 2020 s'appliquent. SureSmile a le droit d'expédier des marchandises à partir de n'importe quelle usine, partout dans le monde, comme spécifié par SureSmile lors de la procédure de commande. Toute perte ou tout dommage survenant avant l'expédition relève de la seule responsabilité de SureSmile.

## 5.2 EMBALLAGE

Les Produits SureSmile sont emballés conformément aux réglementations et autorisations applicables, et aux spécifications des Produits SureSmile.

## 5.3 TRANSFERT DE TITRE

Le titre, la propriété et le risque de perte ou de dommage des Produits SureSmile fabriqués conformément à la commande applicable sont transférés au Client à la livraison. SI UN ENVOI EST PERDU, SURESMILE REMPLACERA (UNE SEULE FOIS) LE PRODUIT À SES FRAIS, autrement la répartition des risques décrite dans les Incoterms® 2020 s'applique.

## 6. PRIX

Le prix d'achat des Produits SureSmile et tous les frais applicables sont conformes aux prix de SureSmile en vigueur au moment où les Clients passent la commande applicable et/ou tels que spécifiés dans le Contrat. SureSmile peut mettre à jour le prix à tout moment, sans préavis et à sa seule et entière discrétion. Toute modification du prix d'achat n'affectera pas les commandes existantes qui ont été acceptées par SureSmile avant la Date d'entrée en vigueur de la modification du prix d'achat. Le prix d'achat n'inclut pas la valeur ajoutée, les taxes de vente, d'utilisation, d'accise ou toute autre taxe similaire, sauf indication contraire de SureSmile par écrit.

## 7. PAIEMENTS

### 7.1 DEFAUT DE PAIEMENT

Les Paiements sont dus au moment de la passation de la commande pour les comptes à paiement anticipé. Les Paiements pour les comptes post-paiement sont dus à compter de la réception de la facture. Tous les paiements doivent être effectués en fonds compensés en euros ou en monnaie locale, tel que convenu entre les Parties. Le délai de paiement est essentiel. Outre d'autres répercussions, SureSmile se réserve le droit d'ajouter des intérêts par mois (calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 8 points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de base annuel de la Banque fédérale suisse) pour tous les montants en souffrance jusqu'à ce qu'ils soient intégralement payés. Les intérêts sont calculés sur une base journalière. Le Client accepte de payer les intérêts en même temps que le montant en souffrance. Le Client s'engage à payer l'intégralité des montants dus sans aucune compensation, demande reconventionnelle, déduction ou retenue (à l'exception de toute déduction ou retenue exigée par la loi). Le Client est responsable pour le paiement des factures. De plus, le Client est tenu de payer toutes les dépenses raisonnables encourues par SureSmile pour faire respecter tout recouvrement d'honoraires ou tout autre droit en vertu du Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais de toute procédure judiciaire s'y rapportant et les honoraires d'avocat. Suresmile se réserve le droit de facturer au moins un montant de 40 euros de dommages-et-intérêts pour la mise en œuvre du recouvrement des frais.

## 7.2 MODALITES DE PAIEMENT

En fonction du type de commande, le Client peut payer les Produits et la Licence SureSmile par carte de crédit (prépaiement ou postpaiement), par chèque (postpaiement) ou par transfert sans fil (postpaiement). Le Client peut fournir des informations sur sa carte de crédit à SureSmile et autoriser SureSmile à débiter cette (ces) carte(s) de crédit (et tout remplacement ou substitut) de tous les frais et charges au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu du Contrat. Le Client doit tenir à jour toutes les informations relatives à sa carte de crédit et doit s'assurer de disposer de lignes de crédit suffisantes pour régler tous les frais à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le fait de ne pas tenir à jour les informations relatives à la carte de crédit ou de ne pas maintenir un crédit suffisant entraînera un retard dans la livraison des Produits et Services SureSmile et constituera une violation substantielle du Contrat par le Client. Le paiement par carte de crédit peut être soumis à des frais de service de la part du fournisseur de la carte de crédit.

## 7.3 DIFFEREND RELATIF A UN CAS

Les litiges relatifs aux cas peuvent être adressés par le Client au Centre d'Assistance à la Clientèle. Dans le cas d'un ou plusieurs litiges liés au nombre de cas entamés, SureSmile, à sa propre discrétion, peut donner au Client un préavis d'au moins trois (3) jours ouvrables indiquant qu'il souhaite vérifier les dossiers des patients concernés du Client. À la date précisée dans l'avis, qui, sauf accord mutuel, est un jour ouvrable normal, le Client doit mettre à la disposition de SureSmile les dossiers médicaux des patients et les dossiers de visite au Cabinet demandés, pour vérification par les Utilisateurs Autorisés de SureSmile ou par des représentants de tiers. Un tel audit par SureSmile doit être conforme à toutes les réglementations applicables aux Informations Confidentielles des patients.

## 7.4 TAXES ET FRAIS

Le Client est responsable de tout droit de douane, taxe de vente, taxe d'utilisation, TVA, TPS ou taxe à la consommation, frais ou charge de toute nature imposé par toute autorité gouvernementale sur la vente de tout Produit au Client. Si SureSmile est tenu de payer ces taxes, frais ou charges, le Client accepte de rembourser SureSmile dès réception de l'avis de paiement. Par ailleurs, à la discrétion de SureSmile, le Client doit remettre le paiement directement à l'autorité fiscale.

## 8. DURÉE ET RÉSILIATION

### 8.1 DUREE

Sauf disposition contraire dans le Contrat, le présent Contrat prend effet à la Date d'entrée en vigueur et se poursuit sur une base mensuelle jusqu'à ce qu'il soit résilié par l'une ou l'autre des Parties à la fin d'un mois civil, moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours à l'autre Partie.

### 8.2 RESILIATION POUR MOTIF GRAVE

(a) Si l'une des Parties manque gravement à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du Contrat et ne remédie pas substantiellement à ce manquement ou ne commence pas à y remédier (sauf en cas de non-paiement) dans les trente (30) jours (dix (10) jours en cas de non-paiement) suivant la notification du manquement, la Partie non défaillante peut, moyennant notification à la Partie défaillante, résilier le Contrat à la date indiquée dans la notification de résiliation. La date spécifiée doit être au moins trente (30) jours (dix (10) jours en cas de non-paiement) après la notification de résiliation. Si SureSmile manque à ses obligations en vertu de l'article 9.4 du Contrat, le Client peut résilier le Contrat immédiatement. (b) L'une ou l'autre des Parties peut résilier le présent Contrat ou toute commande, avec effet sur notification écrite à l'autre Partie (la "Partie Défaillante"), si la Partie Défaillante (i) devient insolvable ou admet son incapacité à payer ses dettes de manière générale (ii) fait l'objet, volontairement ou involontairement, d'une procédure en vertu d'une loi nationale ou étrangère sur la faillite ou l'insolvabilité, qui n'est pas entièrement suspendue dans les quinze (15) jours ouvrables ou qui n'est pas rejetée ou annulée dans les trente (30) jours suivant l'introduction de la demande ; (iii) est dissoute ou liquidée ou prend des mesures à cette fin ; (iv) fait une cession générale au profit des créanciers ; ou (v) se voit nommer un administrateur judiciaire, un fiduciaire, un dépositaire ou un agent similaire par ordonnance d'un tribunal compétent pour prendre en charge ou vendre

une partie importante de ses biens ou de ses activités.

### 8.3 RESILIATION POUR CONVENANCE

SureSmile peut, à sa seule discrétion, résilier le présent Contrat, en tout ou en partie, à tout moment et sans motif, en fournissant au Client un préavis écrit d'au moins trente (30) jours.

### 8.4 EFFET DE LA RESILIATION

En cas de résiliation du Contrat, pour quelque raison que ce soit, le Client doit payer à SureSmile tous les Services fournis par SureSmile jusqu'à la date de cette résiliation, ainsi que tous les autres montants que le Client doit à SureSmile en vertu du présent Contrat.

### 8.5 STOCKAGE DES DONNEES

Après l'expiration ou la résiliation du Contrat, SureSmile fournira, à sa seule discrétion, un stockage et un accès continu aux données du patient ou, lorsque cela est possible, fournira au Client une copie des données du Patient à des fins de stockage. Ce qui précède sera fourni selon les termes, conditions et frais alors en vigueur de SureSmile pour ce service. Le Client reconnaît et accepte que SureSmile n'est pas tenue de conserver les données si le Client ne les télécharge pas dans un délai raisonnable indiqué par SureSmile.

### 8.6 REVERSION DU TRAITEMENT

À la fin de la Durée du Contrat, si le Client choisit de ne pas conclure un nouveau contrat de service avec SureSmile, le Client doit alors recourir à d'autres méthodes pour traiter les patients pour lesquels les Services SureSmile ont été utilisés pendant la Durée du Contrat.

### 8.7 RESTITUTION DES DOCUMENTS

Chaque Partie doit (i) retourner à l'autre Partie tous les documents et matériels tangibles (et toutes les copies) contenant, reflétant, incorporant ou basés sur les Informations Confidentielles de l'autre Partie, (ii) supprimer définitivement toutes les Informations Confidentielles de l'autre Partie de ses systèmes informatiques, et (iii) certifier par écrit à l'autre Partie qu'elle s'est conformée aux exigences de la présente clause ; à condition toutefois que SureSmile puisse conserver des copies de toute Information Confidentielle du Client incorporée dans les Produits SureSmile ou dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'utiliser pleinement les Produits SureSmile ou comme l'exige la loi.

### 8.8 LICENCE DU LOGICIEL & DE LA DOCUMENTATION

En cas d'expiration ou de résiliation du Contrat, la licence du Logiciel et de la Documentation sera résiliée et les restrictions prévues aux Sections 2, 9 et 11.2 continueront de s'appliquer.

### 8.9 SURVIE

Sous réserve de la Section 8.7, l'expiration ou la résiliation du Contrat par l'une ou l'autre des Parties conformément aux dispositions du Contrat mettra fin aux obligations de chaque Partie en vertu du Contrat, à l'exception des dispositions des Sections 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15, qui survivent toutes à la résiliation du Contrat, et tout droit ou obligation des Parties dans le présent Contrat qui, de par sa nature, devrait survivre à la résiliation ou à l'expiration du Contrat, survivra à une telle résiliation ou expiration du Contrat.

## 9. LA CONFIDENTIALITÉ ; PROTECTION DES DONNÉES

### 9.1 LIMITATION DE LA DIVULGATION D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

La Partie Destinataire accepte (a) de garder les Informations Confidentielles dans la plus stricte confidentialité et de ne pas divulguer ou mettre à la disposition d'un tiers les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur sans l'accord écrit préalable de la Partie Divulgateur ; à condition, toutefois, que la Partie Destinataire puisse divulguer les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur à elle-même et à ses sociétés Affiliées, ainsi qu'à leurs dirigeants, employés, consultants et conseillers juridiques qui ont "besoin de savoir", qui ont été informés de cette restriction et qui sont eux-mêmes liés par des obligations de non-divulgateur au moins aussi restrictives que celles énoncées dans la

présente Section ; (b) à utiliser les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur uniquement dans le but d'exécuter ses obligations en vertu du Contrat ou, dans le cas de SureSmile, d'utiliser les Services et les Produits livrables ; et (c) à notifier rapidement à la Partie Divulgateur toute perte ou divulgation d'une Information Confidentielle de la Partie Divulgateur.

## 9.2 PARTIE DESTINATAIRE

Si la Partie Destinataire est légalement contrainte de divulguer des Informations Confidentielles, elle doit en informer rapidement par écrit la Partie Divulgateur afin que celle-ci puisse demander, à ses frais, une ordonnance de protection ou toute autre mesure corrective. Si la Partie Destinataire reste tenue par la Loi de divulguer des Informations Confidentielles, elle ne divulguera que la partie des Informations Confidentielles qu'elle est légalement tenue de divulguer, selon l'avis de son conseiller juridique.

## 9.3 L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

L'obligation de confidentialité est maintenue pendant cinq ans après la résiliation du Contrat et des présentes Conditions, ou tant que les Informations Confidentielles ou les secrets commerciaux peuvent bénéficier d'une protection juridique en vertu des lois applicables.

## 9.4 PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES.

### 9.4.1 CONVENTION

Les Parties comprennent que, dans le cadre de l'exécution du Contrat, SureSmile peut avoir besoin que le Client soumette des scans spécifiques de patients et d'autres détails spécifiques à la commande.

### 9.4.2 RESPONSABLE DES DONNÉES PERSONNELLES

Il est noté que SureSmile est le responsable du traitement des données à caractère personnel, tel que défini dans la loi fédérale suisse sur la protection des données (*Swiss Federal Data Protection Act* ou « FDPA »). Cela signifie, entre autres, que (i) SureSmile est responsable de se conformer aux demandes d'accès des sujets et de répondre à toute autre demande de droits, requête ou plainte de la part des personnes concernées. Le Client accepte de fournir l'assistance raisonnable nécessaire pour permettre à SureSmile de répondre aux demandes d'accès des personnes concernées dans les délais impartis. (ii) SureSmile doit s'assurer que les données personnelles sont conservées conformément au FDPA et aux autres périodes de conservation légales applicables et que les données personnelles ne sont pas conservées plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour atteindre les objectifs du Contrat. (iii) SureSmile doit mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre le traitement non autorisé ou illégal et contre la perte, le vol, l'utilisation, la divulgation, l'altération, la destruction et/ou les dommages accidentels.

### 9.4.3 CONFORMITÉ

Le Client accepte de se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de protection de la vie privée et garantit par la présente à SureSmile et accepte qu'avant que des données personnelles, telles que définies dans le FDPA, tels que les scans de patient, soient partagés avec SureSmile, le patient soit notifié conformément à l'article 19 du FDPA pour permettre à SureSmile ou à l'une de ses sociétés affiliées ou à l'un de ses fournisseurs de services de traiter ces données comme nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du présent Contrat et comme indiqué dans la politique de protection de la vie privée applicable. L'avis doit inclure toutes les informations pertinentes requises conformément à l'article 1 du FDPA.

### 9.4.4 CONSENTEMENT DU PATIENT

Le Client s'engage à obtenir un consentement valable du patient conformément à la législation applicable pour que le Client puisse transférer les données personnelles divulguées à SureSmile, afin que SureSmile puisse utiliser les données personnelles divulguées à des fins de recherche scientifique, de recherche, de développement de

produits et de marketing de SureSmile dans la mesure permise par, et conformément à, la législation applicable en matière de protection des données et toute autre législation applicable. Les données personnelles seront dépersonnalisées (pseudonymisées) dans la mesure du possible. Cette recherche scientifique, cette recherche et ce développement de produits seront initialement axés sur l'amélioration du processus, de la qualité de l'image et de la planification numérique et sur l'optimisation du flux de travail.

#### 9.4.5 RESPONSABLES CONJOINTS

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent document, SureSmile et le Client ont convenu d'être des responsables conjoints du traitement, pour les données de patients utilisées par le Client pour la planification du traitement orthodontique. Cela signifie que, pour ces données personnelles et uniquement pour la finalité indiquée ci-dessus, SureSmile et le Client déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement et ce qui suit s'applique.

#### 9.4.6 NOTIFICATION

Comme indiqué ci-dessus au point 9.4.3, le Client est tenu de notifier le patient conformément au FDPA.

#### 9.4.7 ACCÈS

Les personnes concernées ont le droit d'obtenir certaines informations sur le traitement de leurs données à caractère personnel par le biais d'une demande d'accès. Dans certaines circonstances, telles que définies dans le FDPA, les personnes concernées peuvent également demander la rectification, l'effacement ou le blocage de leurs données personnelles et peuvent exercer d'autres droits. Il convient de noter que les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en vertu du FDPA à la fois vis-à-vis de SureSmile et du Client. Il est convenu qu'il incombe à SureSmile de se conformer aux demandes d'accès des personnes concernées et de répondre à toute autre demande de droits, requête ou plainte émanant des personnes concernées. Le Client accepte de fournir l'assistance raisonnable nécessaire pour permettre à SureSmile de se conformer à ce qui précède.

#### 9.4.8 LA CONSERVATION DES DONNÉES

Ni SureSmile ni le Client ne conserveront ou ne traiteront les données personnelles partagées plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif indiqué ci-dessus. SureSmile et le Client continueront cependant à conserver les données personnelles partagées conformément aux périodes de conservation légales applicables dans leurs pays et/ou états respectifs.

#### 9.4.9 SÉCURITÉ

Pour protéger les données personnelles partagées contre un traitement non autorisé ou illégal et contre la perte, le vol, l'utilisation, la divulgation, l'altération, la destruction et/ou les dommages accidentels, SureSmile et le Client doivent mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées. SureSmile et le Client doivent mettre en œuvre des mesures qui offrent un niveau de sécurité approprié en ce qui concerne : (i) les possibilités techniques disponibles, (ii) les risques particuliers liés au traitement des données personnelles, (iii) la sensibilité des données personnelles partagées, (iv) le maintien de sauvegardes adéquates pour les données personnelles partagées afin de permettre leur récupération en cas de dommage ou de perte.

## 10. GARANTIE

### 10.1 ÉTAT DU PRODUIT

A Les Produits fournis au Client par SureSmile dans le cadre du présent Contrat doivent : (a) être conformes à la Spécification (b) être d'une qualité satisfaisante reconnue par les Règlements MDR de l'UE et les Règlements MDD du Royaume-Uni et convenir à tout usage présenté par SureSmile ou porté à la connaissance de SureSmile par le Client, (c) être exempts de défauts de conception, de matériaux et de fabrication (d) être conformes à toutes les exigences légales et réglementaires applicables.

## 10.2 NON-CONFORMITE DES PRODUITS

Pour les dommages résultant d'une non-conformité des Produits, la section 12 (Limitation de la responsabilité) s'applique. Le délai de prescription pour toutes les autres demandes de garantie (*Gewährleistungsansprüche*) concernant la non-conformité des Produits est d'un an à compter de la date de livraison, sauf pour les Produits destinés à être revendus ou transmis d'une autre manière à un patient recevant un traitement.

## 11. ASSURANCE

En tout temps pendant la Durée du présent Contrat, le Client doit se procurer et maintenir, à ses frais, tous les niveaux d'assurance responsabilité civile générale et/ou professionnelle exigés par la loi, qui comprendront une couverture de responsabilité contractuelle assurant les activités du Client dans le cadre du présent Contrat. Le Client doit fournir un Certificat d'Assurance à SureSmile pour ces couvertures.

## 12. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ.

### 12.1 RESPONSABILITE GENERALE

Conformément aux dispositions légales, SureSmile n'est responsable que (a) des dommages résultant d'un décès, d'une blessure corporelle ou d'une atteinte à la santé, ou (b) des dommages causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave.

### 12.2 RESPONSABILITE PARTICULIERE

SureSmile est également pleinement responsable (a) conformément à la loi suisse sur la responsabilité du fait des produits (*Produkthaftungsgesetz*), et (b) conformément à toute autre loi statutaire qui stipule explicitement que la responsabilité qui en découle ne peut être exclue ou limitée à l'avance.

### 12.3 EXCLUSION DE RESPONSABILITE

LA RESPONSABILITÉ DE SURESMILE AUTRE QUE CELLE ÉNONCÉE DANS LES PARAGRAPHEs 12.1 ET 12.2, QU'ELLE RÉsULTE D'UN MANQUEMENT CONTRACTUEL, D'UNE GARANTIE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS D'UNE NÉGLIGENCE), D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, D'UNE RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS OU D'UNE INDEMNISATION OU AUTRE, EST EXCLUE.

### 12.4 RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

SURESMILE NE PRATIQUE PAS LA DENTISTERIE, L'ORTHODONTIE OU TOUTE AUTRE PRATIQUE MÉDICALE. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DE LA SÉLECTION ET DE L'UTILISATION DES PRODUITS OU DES LOGICIELS DE SURESMILE, INDÉPENDAMMENT DE TOUTE CONTRIBUTION DE SURESMILE ET DES QUALIFICATIONS DE L'EMPLOYÉ DE SURESMILE QUI L'ASSISTE DANS SA SÉLECTION. LA DÉCISION MÉDICALE/DENTAIRE/ORTHODONTIQUE FINALE RESTE À TOUT MOMENT DU RESSORT DU CLIENT. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE CONTENUE DANS LE CONTRAT, LES PARTIES CONVIENNENT ET COMPRENENT QUE SURESMILE NE FAIT QUE FOURNIR LE LOGICIEL SURESMILE, LES PRODUITS SURESMILE ET LES SERVICES SURESMILE POUR UTILISATION PAR LE CLIENT ET QUE LE CLIENT EST ENTIÈREMENT RESPONSABLE DE TOUTES LES OBLIGATIONS ET DÉCISIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES À TOUS LES PATIENTS, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LA RESPONSABILITÉ D'OBTENIR UN CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DIAGNOSTIQUER LES BESOINS ET L'ÉTAT ORTHODONTIQUE DU PATIENT ET DE DÉTERMINER, PRESCRIRE ET ADMINISTRER LES TRAITEMENTS APPROPRIÉS REQUIS POUR LE PATIENT EN UTILISANT LE JUGEMENT PROFESSIONNEL, LES COMPÉTENCES ET LA FORMATION DU CLIENT.

## 13. RESPECT DES LOIS

Le Client doit se conformer à l'ensemble des lois, statuts, ordonnances, règles, règlements, ordres ou autres normes applicables à sa pratique de l'orthodontie, à l'utilisation des

Informations de Santé Protégées, ainsi qu'aux Produits et Logiciels SureSmile fournis dans le cadre des présentes (collectivement, les " Lois "), telles que ces Lois peuvent être mises à jour et remplacées de temps à autre.

## 14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les Droits sur la Propriété Intellectuelle, le Logiciel SureSmile ou les Produits SureSmile (y compris tous les brevets, marques déposées, marques de service, modèles déposés, modèles d'utilité, droits de conception, droits sur les bases de données, droits d'auteur, secrets commerciaux) et les autres Informations Confidentielles, le savoir-faire et tous les autres droits de propriété intellectuelle et industrielle de nature similaire ou correspondante dans n'importe quelle partie du monde dans ou en rapport avec les Produits SureSmile, le Logiciel, les systèmes et le Site Web, ou les articles que SureSmile prépare ou produit pour le Client ou le patient ou met à la disposition du Client, appartiennent à SureSmile de manière absolue et exclusive. SureSmile se réserve expressément tous les droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel SureSmile et les Produits SureSmile, y compris tous les droits d'auteur, brevets, secrets d'exploitation et d'entreprise, savoir-faire, marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle. Le Client doit informer SureSmile dans les plus brefs délais s'il a connaissance d'une violation de nos marques ou d'autres Droits de Propriété Intellectuelle par une personne quelconque.

## 15. DIVERS

### 15.1 EFFET CONTRAIGNANT

À compter de la Date d'entrée en vigueur des présentes, le Contrat lie les Parties, leurs représentants légaux, leurs cessionnaires autorisés, leurs successeurs et leurs ayants droit, comme le permet le Contrat, et s'applique à leur profit.

### 15.2 CESSION

Le Client ne peut céder, transférer ou déléguer tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat, sans le consentement écrit préalable de SureSmile, lequel consentement ne doit pas être refusé ou retardé de façon déraisonnable ; à condition que, sur avis écrit préalable à SureSmile, le Client puisse céder le Contrat à une Société Affiliée du Client ou à un successeur de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs du Client par le biais d'une fusion, d'une réorganisation, d'une consolidation ou d'une acquisition. Nonobstant, le Client peut céder à un tiers les demandes de paiement à l'encontre de SureSmile, à condition que SureSmile puisse choisir d'effectuer ces paiements au Client plutôt qu'au tiers cessionnaire. Aucune cession ne dégagera le Client de ses obligations en vertu des présentes. Toute tentative de cession, de transfert ou de transmission en violation de ce qui précède sera nulle et non avenue.

### 15.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Aucun retard ou manquement dans l'exercice d'un droit en vertu du Contrat et aucun exercice partiel ou unique de ce droit ne sera réputé constituer une renonciation à ce droit ou à tout autre droit en vertu des présentes. Aucun consentement à une violation d'une condition expresse ou implicite du Contrat ne constituera un consentement à une violation antérieure ou ultérieure.

### 15.4 FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne sera tenue responsable envers l'autre Partie, ni ne sera réputée avoir manqué à ses obligations en vertu du présent Contrat, pour tout manquement ou retard dans l'exécution d'une condition du Contrat lorsque et dans la mesure où ce manquement ou ce retard est causé par ou résulte d'événements de force majeure tels que définis à l'article 1218 du code civil français et par la jurisprudence ("Événements de Force Majeure"), y compris : (a) les actes de Dieu ; (b) inondation, incendie, tremblement de terre, pandémie (telle que la pandémie de Covid-19) ou explosion ; (c) guerre, invasion, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), menaces ou actes terroristes, émeutes ou autres troubles civils ; (v) ordre ou loi du gouvernement ; (e) actions, embargos ou blocus en vigueur à la date du Contrat ou après celle-ci ; (f) action d'une autorité gouvernementale ;

ou (g) autres événements similaires échappant au contrôle de la Partie affectée par l'Événement de Force Majeure. La Partie concernée notifie à l'autre Partie la période pendant laquelle l'événement est censé se poursuivre. La Partie affectée doit faire preuve de diligence pour mettre fin à la défaillance ou au retard et veiller à ce que les effets de l'Événement de Force Majeure soient réduits au minimum ; elle doit reprendre l'exécution de ses obligations dès que cela est raisonnablement possible après la suppression de la cause.

## 15.5 DROIT APPLICABLE

Le Contrat est régi et interprété conformément au droit suisse, sans tenir compte des conflits de principes juridiques, en particulier de la Convention des Nations unies sur la Vente Internationale de Marchandises.

## 15.6 COMPETENCE ET LIEU

Les Parties s'efforceront, par la négociation, de régler avec diligence tout différend découlant du présent Contrat ou lié à celui-ci. Les Parties reconnaissent par les présentes la compétence exclusive des tribunaux de Aarau, Suisse, et chaque Partie accepte que toute action en justice, tout procès ou toute procédure découlant du présent accord ou des services fournis en vertu de celui-ci, ou s'y rapportant, soit porté exclusivement devant ces tribunaux, et chaque Partie se soumet irrévocablement à la compétence exclusive de ces tribunaux dans le cadre d'une telle action en justice, d'un tel procès ou d'une telle procédure. Les Parties renoncent par la présente à toute objection selon laquelle la juridiction ou le lieu de l'action n'est pas approprié et chacune se soumet irrévocablement à la juridiction de ces tribunaux pour les questions qui peuvent être litigieuses dans le cadre du Contrat.

## 15.7 RECOURS

Chaque Partie reconnaît qu'une violation par une Partie de la Section 14 (Propriété intellectuelle), de la Section 9 (Confidentialité) et de la Section 9.4 (Confidentialité et Protection des Données), peut causer à la Partie non fautive des dommages irréparables, pour lesquels l'octroi de dommages-intérêts ne constituerait pas une compensation adéquate, et convient que, en cas de violation ou de menace de violation, la Partie non fautive sera en droit de demander une réparation équitable, y compris une ordonnance restrictive, une mesure injonctive, une exécution spécifique et toute autre réparation pouvant être obtenue auprès d'un tribunal, en plus de tout autre recours auquel la Partie non fautive peut avoir droit en droit ou en équité. En outre, les Parties peuvent s'adresser à tout tribunal compétent pour obtenir une ordonnance restrictive temporaire, une injonction préliminaire ou d'autres mesures provisoires ou conservatoires, si nécessaire.

## 15.8 RELATIONS ENTRE LES PARTIE

La relation entre les Parties est celle d'entrepreneurs indépendants. Aucune disposition du présent Contrat ne doit être interprétée comme créant une agence, un partenariat, une coentreprise ou toute autre forme d'entreprise commune, d'emploi ou de relation fiduciaire entre les Parties, et aucune des Parties n'a le pouvoir de contracter pour l'autre Partie ou de l'engager de quelque manière que ce soit au moment de l'acceptation par SureSmile de la commande applicable et/ou spécifiée dans le Contrat SureSmile peut mettre à jour le prix d'achat pour l'avenir à tout moment et sans préavis, à sa seule et entière discrétion. Toute modification du prix d'achat n'affectera pas les commandes existantes qui ont été acceptées par SureSmile avant la date d'entrée en vigueur de la modification du prix d'achat. Le prix d'achat n'inclut pas la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes de vente, d'utilisation, d'accise ou toute taxe similaire, sauf indication contraire de SureSmile par écrit.